



Association M.A.G.I.C.
Eveil du jeune enfant
Espace Verger du Caire 63670 LE CENDRE
Association.magic63@gmail.com
06.02.41.90.49
Facebook : Magicc Lecendre

FORMULAIRE D'INSCRIPTION BROCANTE M.A.G.I.C. Du 25 avril 2026 de 8h à 14h30

IDENTITÉ	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Mail :	@.....
Téléphone :	
Fonction :	
N° Carte d'identité :	
Délivré par (préfecture) :	

EMPLACEMENT - 5,00 €	
Je réserve : (maximum 3 emplacements par réservation)	 Emplacement(s) de 1,60 m comprenant 1 table de 1,20 m
Montant total emplacement(s) :	 x 5,00 € = €

PANIER REPAS - 5,00 €	
Je réserve :	 panier(s) repas (1 hot dog, 1 chips, 1 boisson et 1 dessert hors crêpe et gaufre)
Total panier repas :	 x 5,00 € = €

REGLLEMENT	
☐ Montant et numéro de chèque :	€ / chèque n°.....
☐ Montant Espèce :	€

☐ Je soussigné (e) certifie avoir pris connaissance et accepte le Règlement de la brocante M.A.G.I.C. qui aura lieu **le samedi 25 avril 2026**.

☐ J'ai bien noté qu'aucun remboursement n'aura lieu en cas de désistement de ma part ou de mon absence le jour de la brocante.

☐ Je déclare sur l'honneur :
-> ne pas être commerçant (e)
-> ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
-> ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R32 I -9 du Code Pénal).

☐ Je joins à ce coupon mon règlement bancaire (chèque).

Fait à

Signature de l'exposant :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1/ Inscriptions

- ⇒ Pour son inscription, l'exposant doit accepter le règlement intérieur de la brocante MAGIC.
- ⇒ Un panier repas est proposé à la vente lors de la brocante au prix de 5€. Il comprend : 1 hot dog, 1 chips, 1 boisson et 1 dessert.
- ⇒ La demande d'inscription doit être complétée et accompagnée des pièces suivantes :
 - Formulaire d'inscription et acceptation du présent règlement
 - Règlement en espèce ou par chèque du ou des emplacements et/ou paniers repas réservés.
- ⇒ Les inscriptions **se font par mail à l'adresse : magic.association63@gmail.com** (informations possibles au 06.02.41.90.49 entre 9h et 16h30 du lundi au vendredi) à compter du **16 mars 2026**. Elles seront validées par ordre d'arrivée dès réception des documents, à l'adresse suivante : Association MAGIC Espace Verger du Caire, Route des Martres, 63670 Le Cendre.
(Identique à celle de la crèche Le Verger des Diablotins située sur le mur à droite des portes d'entrée de la crèche).
- ⇒ Un exposant mineur ne sera pas admis sur la brocante sauf s'il est accompagné d'un adulte qui en aura sa responsabilité.
- ⇒ L'entrée sera refusée à tout exposant non muni d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire) sans indemnités de remboursement.

2/ Installation

- La brocante MAGIC aura lieu dans la salle Polyvalente de Le Cendre **de 8h00 à 14h30** Espace Verger du Caire .
- L'installation des exposants se fera **à partir de 7h**.
- Chaque exposant se présentera à l'entrée principale de la salle polyvalente dès son arrivée. Chaque arrivant sera alors dirigé vers la place qui lui aura été attribuée et devra présenter une pièce d'identité.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'exposant. Le remboursement ne pourra avoir lieu qu'en cas d'annulation par les membres de la brocante MAGIC.
- Il est interdit de céder ou sous louer son emplacement sauf accord des membres de la brocante MAGIC.
- **Tout exposant devra respecter les limites de son emplacement et ne devra en aucun cas déborder sur la place voisine ou sur l'allée centrale devant son emplacement. Un passage PMR/poussette doit être possible.**
- Les emplacements devront être rendus propres et débarrassés.
- Chaque exposant s'engage à déposer au sol son plateau et les tréteaux qui les soutiennent.
- Des poubelles sont à disposition. Le tri sera de vigueur.
- Les exposants ne pourront pas quitter leur emplacement avant 14h30.

3/ Vente

- ⇒ Les exposants attestent sur l'honneur de proposer à la vente que des objets personnels et usagés.
- ⇒ Ne sont autorisés à la vente que des objets de puéricultures, des vêtements et des jouets. La vente de nourriture et de boissons est interdite.

4/ Responsabilité

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes ou de vol, de casse ou détérioration d'objets exposés, par le public ou par toute personne ayant manipulé ces objets. Il en est de même sur les parkings mis gratuitement à disposition.

5/ Sanctions

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants qui ne respecteront pas le présent règlement, ou qui troubleront le bon déroulement de la manifestation sans qu'il ne soit demandé le remboursement de l'emplacement.

Mme Bolis, présidente de l'association M.A.G.I.C.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bolis', with a long horizontal stroke extending to the right.